

# CFA : la plateforme de transmission des données comptables est ouverte

Publié le 14 avril 2021, par F.P. / JGPmedia pour Localtis

France compétences vient de mettre en service la plateforme sur laquelle les organismes de formation ayant une activité d'apprentissage (OFA) et les organismes gestionnaires de centres de formation d'apprentis (OG CFA) doivent transmettre, d'ici au 15 juillet 2021, leurs éléments de comptabilité analytique de l'année 2020.

Pour ce faire, les organismes doivent être "habilités" et créer un compte utilisateur en remplissant [un formulaire d'inscription en ligne](#). Une fois le compte validé par France compétences, l'organisme reçoit un courriel de confirmation de son inscription et peut ensuite accéder à la plateforme Karoussel afin de télécharger l'enquête, la remplir et la déposer. À partir de ce formulaire d'enquête personnalisé, les CFA devront ensuite fournir le détail des charges et des produits relevant de leur activité de formation en apprentissage pour chacune des certifications professionnelles préparées.

Pour aider les centres concernés à se plier à cette obligation créée par la loi du 5 septembre 2018 dans un souci de transparence, France compétences met à leur disposition un guide utilisateur qui détaille chaque étape (à télécharger ci-dessous).

"Ces données, une fois consolidées et analysées, permettront à France compétences de connaître les modèles économiques des CFA et d'avoir une vision précise des coûts de revient par titre et diplôme", rappelle Défis métiers. "De quoi éclairer les branches professionnelles dans leur travail de définition des niveaux de prise en charge des contrats et nourrir les recommandations de France compétences."